



**Conseil du développement industriel**  
**Quarante-deuxième session**  
Vienne, 25-27 novembre 2014

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trentième session**  
Vienne, 25 et 26 juin 2014  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Mobilisation de ressources financières**

## Mobilisation de ressources financières

### Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général est prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il devrait être examiné en parallèle avec le chapitre 2 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2013*, qui contient des renseignements sur la mobilisation de ressources financières au cours de cette année. Il fournit par ailleurs des informations de fond sur les fonds d'affectation spéciale thématiques et le fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, financé par les soldes inutilisés et d'autres contributions volontaires.

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1-2	2
II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds . . . . .	3-7	2
III. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire . . . . .	8-11	3
IV. Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables . . . . .	12-15	4
V. Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	16-17	5
VI. Mesures à prendre par le Comité . . . . .	18	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## I. Introduction

1. Étant donné que l'Acte constitutif de l'ONUDI limite les ressources du budget ordinaire disponibles pour financer les activités de coopération technique, il est capital de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour les services que l'ONUDI est appelée à fournir. Comme le *Rapport annuel 2013* l'indique, le montant des fonds extrabudgétaires mobilisés en 2013 a continué d'augmenter rapidement, atteignant 242,9 millions de dollars (y compris le montant net des versements annoncés au titre d'accords signés), l'augmentation des fonds nets disponibles pour l'exécution des activités se chiffrant elle à 187,4 millions de dollars. Ces deux chiffres représentent une progression par rapport à 2012, et si le dernier est le deuxième chiffre le plus élevé, le montant des fonds mobilisés en 2013 est le plus élevé jamais enregistré par l'Organisation.

2. Le financement au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a atteint 34,8 millions de dollars, soit un montant comparable à celui des projets approuvés en 2012 (34,9 millions de dollars). Le financement au titre du Protocole de Montréal, en augmentation, est passé du montant des projets approuvés de 23,4 millions de dollars en 2012 à 46,4 millions de dollars en 2013. Les fonds provenant de sources gouvernementales, par le biais de divers canaux, ont dépassé les 98 millions de dollars. En 2013, le Japon est devenu le plus grand donateur entrant dans cette catégorie.

## II. Orientation thématique et progrès accomplis dans la mobilisation de fonds

3. Le succès remporté dans la mobilisation de ressources nouvelles pour les programmes de l'ONUDI, en dépit de la crise économique mondiale et de la baisse générale de l'aide publique au développement dans son ensemble, indique clairement que les avantages comparatifs de l'Organisation sont largement reconnus et que ses activités sont bien centrées sur ses priorités thématiques. Renforcement des capacités productives, renforcement des capacités commerciales, et production soutenable et utilisation rationnelle des ressources industrielles continuent d'être considérés comme des réponses efficaces aux préoccupations mondiales. La confiance dont jouit l'Organisation et le regain d'intérêt pour les secteurs productifs, jugés essentiels pour lutter de manière durable contre la pauvreté, se traduisent par une hausse des fonds à consacrer aux activités de l'ONUDI.

4. Guidée par la Déclaration de Lima (GC.15/Res.1), l'Organisation continuera de promouvoir un développement industriel inclusif et durable en renforçant sa capacité à créer une prospérité partagée tout en préservant l'environnement. Elle consolidera encore les partenariats existants et en nouera de nouveaux avec des organisations ayant des mandats et des compétences complémentaires, ainsi qu'avec des représentants des secteurs public et privé, des institutions financières, des milieux universitaires et de la société civile, pour améliorer en permanence les services qu'elle fournit aux États Membres et accroître l'efficacité et la productivité.

5. Comme indiqué dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2013*, la situation globale en matière de financement des activités de programme et de projet de l'ONUDI reste saine, avec des sources de financement diversifiées. En plus des 16 donateurs

gouvernementaux qui versent plus d'un million de dollars chacun, les montants mis à disposition par des fonds multilatéraux et des fonds d'affectation spéciale multidonateurs offrent une base de financement solide et diversifiée pour l'avenir. Conformément à la décision GC.15/Dec.18 de la Conférence générale sur le "Document d'orientation stratégique" et aux critères de gestion qui y figurent, l'ONUDI continue de rechercher des sources novatrices de financement, notamment des contributions supplémentaires auprès des sources habituelles et de nouvelles, multilatérales ou bilatérales.

6. Comme les années précédentes, l'exigence de cofinancement de projets que posent certains donateurs, le FEM par exemple, et la modicité des fonds non réservés à des fins spécifiques dont dispose l'Organisation demeurent les deux sources de préoccupation. Or, les fonds non réservés à des fins spécifiques sont essentiels pour répondre rapidement aux demandes d'assistance, et pour mettre sur pied des projets et programmes. Sur ce point, les ressources résultant du renoncement par certains États Membres à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts, au profit de fonds d'affectation spéciale thématiques et du fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, constituent une base importante.

7. Pour ce qui est du financement public indirect des programmes de coopération technique de l'ONUDI par divers fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies, les perspectives sont mitigées. Tous les financements restants au titre du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été affectés avant sa clôture en juin 2013. Les ressources provenant de fonds d'affectation spéciale multilatéraux ont atteint un montant de 4,3 millions de dollars en 2013, dont la part la plus importante, environ 3,1 millions, venait du fonds du programme "Unis dans l'action". Les contributions au titre du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix se sont établies à environ 0,8 million de dollars.

### **III. Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire**

8. La présente section rend compte de l'évolution récente du Fonds depuis le dernier rapport publié en février 2013 (IDB.41/10\*-PBC.29/10\*).

9. Les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique en 2013 qui se sont établies à 656 432 euros contre 774 473 euros depuis la création du fonds d'affectation spéciale en 2010 jusqu'à fin 2012, ont été financées par les ressources du fonds. Le programme cadre de l'Initiative pour le développement de l'agri-business et des agro-industries en Afrique (ID3A) a absorbé 283 388 euros, soit près de la moitié des ressources totales du fonds, l'autre moitié ayant été allouée au développement de projets autonomes, principalement dans les pays africains les moins avancés (PMA) comme l'Éthiopie, le Malawi, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie ou la Zambie, mais aussi dans des PMA d'Asie et du Pacifique ou des Caraïbes, notamment en Haïti et au Tadjikistan, et dans le cadre d'un projet régional qui couvrait les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et le Vanuatu. Ces ressources devraient permettre de réaliser des projets d'assistance technique pour un montant de plus de 10 millions d'euros financés par d'autres sources, répondant ainsi aux attentes des

donateurs qui recommandent une utilisation optimale des ressources du fonds d'affectation spéciale.

10. La visibilité accrue de l'ID3A elle-même a permis d'attirer plusieurs autres pays: Cabo Verde, Cambodge, Chine, Mongolie, République démocratique populaire lao, et un certain nombre d'États insulaires du Pacifique ont exprimé le souhait de s'y associer en 2013. Des projets qui, selon les informations, étaient en cours d'élaboration en 2012, notamment à Madagascar, au Niger et au Soudan du Sud, ont depuis lors été approuvés et lancés. Le montant des projets approuvés s'élèverait depuis lors à près de 20 millions d'euros, soit ici encore bien au-delà des objectifs fixés par les contributeurs du fonds d'affectation spéciale.

11. À ce jour, l'ONUDI a investi, dans le programme de l'ID3A, 1 344 495 euros dont 883 388 euros provenaient uniquement du fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Grâce à ces fonds destinés aux activités de base, l'initiative a pu mobiliser des ressources financières considérables, en particulier pour les activités de coopération technique. Jusqu'ici, environ 11 millions d'euros au total ont été mobilisés dans le cadre d'interventions menées au titre de l'ID3A et ce montant devrait augmenter à mesure que les nouveaux projets évoqués au paragraphe précédent seront mis en œuvre. Pour l'essentiel, 1,3 million d'euros d'"investissement" dans le programme de l'ID3A ont rapporté en aval un "bénéfice" de près de 30 millions d'euros provenant d'autres sources qui ont permis de financer des programmes de coopération technique.

#### **IV. Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables**

12. La présente section rend compte de l'évolution du Fonds depuis mars 2013 (IDB.41/11-PBC.29/11).

13. Le fonds d'affectation spéciale est opérationnel depuis plus de deux ans et des progrès importants ont été accomplis. À ce jour, 13 projets élaborés avec l'appui du fonds d'affectation spéciale ont été approuvés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour un financement à titre gracieux de 35 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 188 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements. Parmi ces projets, cinq ont déjà été approuvés, comme indiqué dans le document IDB.41/11. Les projets financés par le FEM concernent notamment l'Albanie, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Inde, le Kenya, Madagascar, le Nigéria, la République dominicaine et la République-Unie de Tanzanie.

14. De plus, quatre projets non financés par le FEM ont été élaborés avec l'appui du fonds d'affectation spéciale pour un financement à titre gracieux de 10 millions de dollars. Ils concernent la région des Caraïbes, l'Éthiopie et le Kenya, l'Inde, et la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

15. À ce jour, le montant du fonds d'affectation spéciale est de 1 072 138 euros, y compris les dépenses d'appui.

## V. Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

16. Comme indiqué dans les documents IDB.40/8 et IDB.41/12, un fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été créé. En 2013, le Secrétariat et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont élaboré ensemble les modalités d'utilisation du fonds, qui ont été approuvées par le Groupe en octobre 2013. En février 2014, les représentants du GRULAC à Vienne ont invité les capitales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à soumettre des propositions de projet. La mise en œuvre des projets devrait commencer vers fin 2014.

17. À ce jour, le montant du fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est de 596 465 euros, y compris les dépenses d'appui.

## VI. Mesures à prendre par le Comité

18. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.42/5-PBC.30/5;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2014 et 2015 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1), tel qu'il a été ajusté lors de l'examen à mi-parcours (IDB.39/8\*), et prorogé jusqu'à l'expiration de l'exercice biennal 2014-2015 par la décision GC.15/Dec.17;

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;

d) Encourage également tous les bailleurs de fonds à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités programmatiques de manière rapide et coordonnée;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de

fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles.”

---